

ADMR

Ouverture d'un service « Péri-scolaire » à La Balme de Thuy, en partenariat entre la commune et l'ADMR des vallées de Thônes.

Trouver un mode de garde pour ses enfants est un vrai casse-tête quand les horaires de travail des deux parents débordent le matin et le soir des temps scolaires. Ces familles ont peu ou pas de solutions. Et pourtant toute famille souhaite pouvoir concilier harmonieusement activité professionnelle et emploi du temps de leurs enfants. C'est le cas de la commune de La Balme de Thuy.

À l'écoute des besoins des familles, des élus au cours de l'année 2008/2009 ont étudié la faisabilité d'une offre de garde collective sur la base des réponses à l'enquête de besoins lancée. Des travaux de mise en conformité de l'école et annexes ont été faits, ce qui a permis d'exploiter au mieux l'ensemble du bâtiment et dégager les surfaces nécessaires pour accueillir une douzaine d'enfants de 4 à 12 ans, avant et après le temps scolaire. Les services de la PMI ont donné l'autorisation d'ouverture. Le Conseil Municipal de La Balme de Thuy a fait appel à l'association ADMR de Thônes pour assurer la gestion de ce service. L'implication des enseignantes pour soutenir le projet et de 2 familles relais, Mmes Paccard et Bonnier permet un démarrage du service dans de bonnes conditions.

Le matin, les enfants sont accueillis par Hélène Duquesne, titulaire du BAFA, dès 7h15 jusqu'à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h. Les enfants sont surveillés et plus (participer à des jeux collectifs ou par affinité, temps de repos). Depuis l'ouverture le 9 Novembre, la présence des enfants est régulière comme prévue. Ce service est à la disposition de toutes les familles de La Balme de Thuy régulièrement ou occasionnellement.

Pour en savoir plus, s'adresser aux personnes relais nommées ci-dessus ou à la Maison des Services ADMR, 3 rue du Lachat, Thônes. **tél : 04 50 63 13 46**

Ce service offre une réponse de proximité, à prix raisonnable, aux besoins des jeunes parents.

« Péri-scolaire » à La Balme de Thuy, en partenariat avec la commune et l'ADMR des vallées de Thônes.

La dernière semaine de chaque mois, il est recommandé aux parents des enfants qui fréquentent le service péri-scolaire, de remplir le planning de fréquentation de leurs enfants pour le mois suivant.



Pour tous changements dans la fréquentation des enfants il est recommandé de téléphoner sur le portable du péri-scolaire pendant les heures de garderie au : **06 81 22 94 34** ou à la Maison des Services, 3 rue du Lachat, Thônes au : **04 50 63 13 46** en dehors des heures de garderie.



Merci de votre compréhension

